

Politique

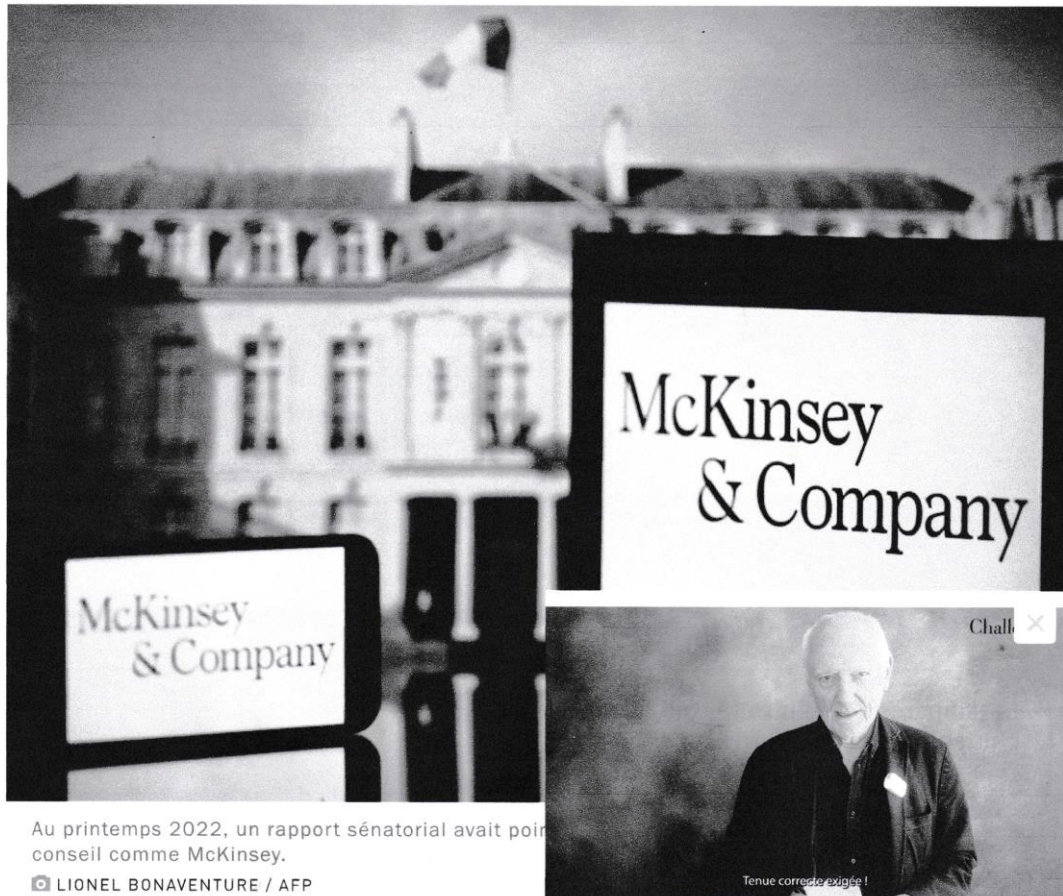
Faut-il réarmer l'Etat pour moins faire appel aux cabinets de conseil?

Par Guillaume Echelard le 23.06.2022 à 16h59

Lecture 7 min.

ABONNÉS

Le Républicain Arnaud Bazin et sa collègue communiste Eliane Assassi ont proposé au Sénat une loi pour encadrer le recours aux cabinets de conseil par l'Etat. Ils souhaitent notamment renforcer les ressources humaines étatiques, pour moins faire appel au privé. La proposition fait débat.



La polémique autour du recours aux cabinets de conseil par l'Etat avait enflammé la campagne présidentielle 2022. Elle est revenue cette semaine sur les bancs du Sénat. Le sénateur des Républicains Arnaud Bazin et la communiste Eliane Assassi, à l'origine du rapport qui avait suscité le débat au printemps dernier, ont présenté mardi 21 juin un projet de loi visant à encadrer ces pratiques. Parmi leurs propositions: un code de bonne conduite pour les cabinets de conseil, la création d'une liste publique des prestations de conseil auprès de l'Etat, l'interdiction aux entreprises privées d'utiliser le logo d'une administration, et la fin des missions délivrées à titre gratuit par les cabinets de conseil - pour éviter le "réseautage". Mais si la loi souhaite encadrer la présence des cabinets de conseil au sein de l'Etat, elle veut aussi la réduire, en prenant le sujet à la racine.

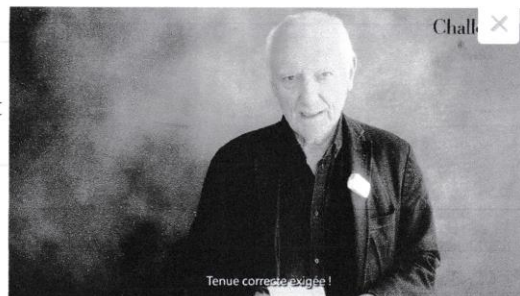
Read GO! Magazine: Issue 2

Discover insights and read original stories from the leaders revolutionizing operations

Ad - Pega 

LIRE AUSSI

Le palmarès des ministères qui recourent plus aux consultants privés



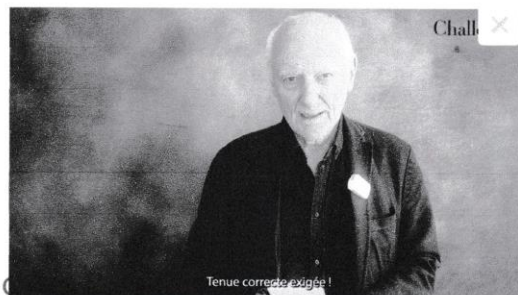
Eliane Assassi et Arnaud Bazin proposent de "réarmer" l'Etat, pour qu'il utilise davantage ses compétences internes, et fasse moins appel à des entreprises externes. Pour cela, le texte propose un rapport publié tous les cinq ans par chaque ministère, qui cartographierait les "ressources humaines" dont disposent les ministères. Le rapport expliquerait comment valoriser les ressources humaines internes, et détaillerait la manière dont cette valorisation pourrait permettre de réduire le recours aux cabinets de conseil. Mais pourquoi réduire cette présence du conseil externe?



646,4 millions d'euros en conseil informatique dépensé en 2021

"Il ne faut pas que le contribuable paye deux fois pour une mission de l'Etat: une fois pour l'Etat, et l'autre pour le cabinet de conseil. Il y a aussi des enjeux de souveraineté, car on devient dépendants de cabinets étrangers", justifie à *Challenges* Arnaud Bazin. Le sénateur assure que le recours à des fonctionnaires minimise les risques "déontologiques et budgétaires". Dès lors, plutôt que de faire appel à des cabinets de conseil, il faudrait réarmer l'administration: "Dans nos auditions et dans le rapport, nous avons montré que dans certains secteurs des compétences ont été perdues. Certaines compétences sont aussi sous-employées. Quand on voit le poids du conseil en stratégie informatique, il n'est pas normal qu'il y ait un recours aussi massif." Selon son rapport de mars 2022, "les dépenses de conseil en informatique atteignaient 646,4 millions d'euros en 2021, représentant ainsi 72 % des dépenses" en conseil par l'Etat, et plus du double du montant dépensé en conseil informatique en 2018.

Sponsorisé



1/2

D'après vous, qu'est-ce

l'offre Hello Business ?

Une carte Visa Hello
Business à débit
immédiat ou différé

Des garanties
d'assurances et
d'assistance

Un outil de créati
de devis, fr → s
avo.

[Politique de confidentialité](#)

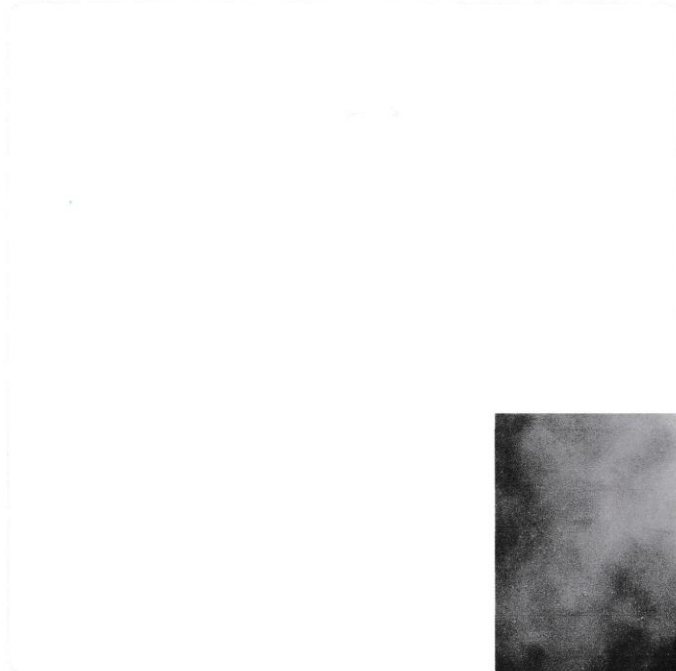
Françoise Dreyfus, professeure émérite de sciences politiques à Paris 1 ne comprend pas non plus l'utilité de telles dépenses: "On peut très bien imaginer qu'il y ait une cellule auprès du Premier ministre qui fasse le même travail que ces consultants externes. Ca serait infiniment moins coûteux que tout cet argent jeté par les fenêtres pour pas grand-chose." La spécialiste de la bureaucratie et des réformes administratives explique ainsi que les inspections générales - dont la suppression a été annoncée en 2021 par Emmanuel Macron - auraient pu assurer ce contrôle et d'audit en interne.

Assassi ✓

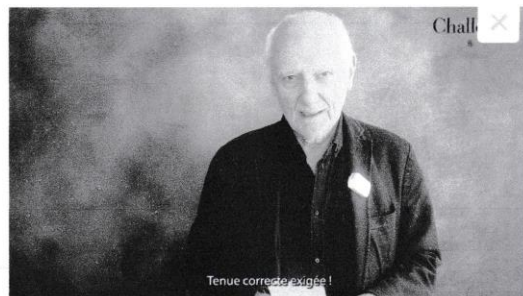
@ElianeAssassi · Suivre



#CabinetsDeConseils : proposition de loi fraîchement déposée sur le bureau du Sénat ! La 1ère Ministre va t-elle répondre positivement à notre demande de l'inscrire au plus vite à l'ordre du jour du Parlement ? A suivre....



11:46 AM · 23 juin 2022



494 Répondre Partager

Lire 17 réponses


François Ecalle, président de l'association Fipeco (Finances publiques et économie) désapprouve cette volonté d'internalisation: "Je ne pense pas qu'il faille tenir une position de principe pour ou contre les cabinets de conseil. Il faut évaluer au cas par cas pour voir s'il faut y avoir recours ou pas." Il ajoute: "Le souci n'est pas un manque de compétences de l'Etat. Le problème principal des directions d'administration centrales est qu'on leur demande de faire de plus en plus de choses. On leur demande de faire beaucoup de rapports". Des rapports qui seraient produits, selon l'ex-membre de la Cour des Comptes, au détriment de la mission première des administrations. Si la loi est votée, la cartographie des ressources humaines viendrait s'ajouter à cette cascade de rapports et pourrait donc être contre-productive, selon François Ecalle. Arnaud Bazin réplique: "Ce n'est pas un rapport pour un rapport. C'est un rapport pour fixer un cap. Il y a une volonté de performance derrière, de faire progresser la gestion des ressources humaines par l'Etat".

Un choix "idéologique"

"Optimiser", "moderniser", "ne pas sous-utiliser" et "renforcer" les ressources humaines de l'Etat: Arnaud Bazin défend un "un plan de réinternalisation". François Ecalle, de son côté, critique: "Le grand avantage des cabinets de conseil privés, c'est qu'ils sont capables de dire que l'on devrait s'en inspirer. Les contrôleurs internes n'ont pas cette expérience en externe. Il faudra les envoyer passer du temps dans un cabinet de conseil privé." Pour lui, la réinternalisation comporte donc des risques: "On accroît le coût de l'appel à la sous-traitance. On va arbitrer en faveur de prestations internes, alors qu'un McKinsey serait peut-être meilleur que l'inspection des affaires sociales." François Ecalle rappelle d'ailleurs que, selon une note qu'il a rédigée, l'Etat français tend à moins sous-traiter les services publics que ses voisins (*voir encadré en fin d'article*). Et n'aurait pas besoin de renforcer ses ressources humaines.

LIRE AUSSI

Matthieu Courtecuisse : "Pour certaines missions, l'État a tout intérêt à faire appel aux cabinets de conseil"

Pour Françoise Dreyfus, le problème ne se situe pas non plus au niveau de la quantité d'employés au sein des administrations étatiques. "Le fonctionnaire qui fait un audit est toujours susceptible d'être défavorable à la coupe budgétaire. Les cabinets de conseil sont plus favorables, car ils appartiennent plutôt idéologiquement à la droite." 

Celle qui souligne les intentions "louables" de la proposition des sénateurs pointe toutefois qu'une loi ne suffira pas à changer la situation, qui dépend de choix politiques. François Ecalle, aux positions opposées sur le rôle que devraient prendre les cabinets de conseil au sein de l'Etat, rejoint l'ancien membre de cabinets ministériels au moins sur ce point: faire une loi n'est pas forcément la solution adéquate. Mais son argument est bien différent: "Il ne faut pas tout inscrire dans la loi, le gouvernement doit avoir une liberté d'agir suffisante, y compris sur son administration". Arnaud Bazin se défend: tout ce qui est proposé dans le texte relève bien du domaine de la loi et non de l'action politique, selon lui. Et dans tous les cas, le texte aura le mérite de "faire émerger le débat". Car dans une Assemblée où la majorité présidentielle n'a pas la moitié des sièges, les oppositions pourraient bien s'unir pour faire de cette proposition de loi un vif objet de débat dans l'hémicycle.

L'Etat français fait-il davantage appel aux cabinets de conseil que ses voisins? L'Etat français, historiquement, fait moins appel aux cabinets de conseil que ses voisins européens. Le rapport sénatorial d'Eliane Assassi et Arnaud Bazin s'appuie sur les chiffres de la Fédération européenne des associations de conseil en organisation allant jusqu'en 2018, pour expliquer que "le conseil au secteur public apparaît historiquement limité en France". Le rapport précise: "Le chiffre d'affaires réalisé par les cabinets de conseil s'élevait à 657 millions d'euros en 2018 en France contre, par exemple, 3.143 millions d'euros en Allemagne et 2.640 millions d'euros au Royaume-Uni." Mais ces chiffres portent sur l'ensemble des administrations publiques, dont les collectivités territoriales, et pas uniquement sur l'Etat. Et surtout, ils ne vont que jusqu'en 2018. Or, depuis cette date, les dépenses en cabinets de conseil en France par des ministères ont plus que doublé. Une note de François Ecalle, à la tête de Fipeco (Finances Publiques et Economie), permet d'avoir des données récentes sur l'externalisation des services publics par l'Etat. Le texte indique: "En 2021, la France faisait partie des quatre pays de l'Union européenne où ce taux d'externalisation (38 %) était le plus faible". La Belgique, Chypre et le Portugal seraient les seuls pays à aussi peu sous-traiter. En revanche, continue l'ancien membre de la Cour des Comptes, "les données ne permettent pas d'avoir d'informations précises sur les cabinets de conseil". Car l'externalisation concerne aussi, par exemple, le gardiennage ou la concession d'une autoroute. Si on peut donc émettre l'hypothèse, à partir de ces chiffres, que la France fait toujours moins appel aux cabinets de conseil que ses voisins, les chiffres restent opaques.

Article réservé aux abonnés, connectez-vous ou abonnez-vous pour lire la suite.

3 RÉACTIONS

SÉNAT

